

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du **mardi 1^{er} février 2011** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** Mme BOADA Anne
- Présents :** M. ALTWEGG Patrick
Mme BORLOZ-NEUFFER Carol
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. FEYER Georg
M. GUEX Jean-Pierre
M. HONEGGER Wolfgang
M. LAGRANGE Philippe
M. MAZENOD François
Mme MEAN NORMANN Sibylle
M. RYCHNER Georges
Mme SEMON Anne-Claude
Mme STALDER Elisabeth
M. STALDER Michel
Mme UDRY Fabienne
- Excusé :** M. BAUMGARTNER Andréas
- Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
- Excusé :** M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 9 novembre 2010, 7 décembre 2010 et 11 janvier 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Désignation de deux conseillers municipaux à la commission consultative du Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche - GIBC
5. Propositions du Maire
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos (naturalisation)



Mme la présidente ouvre la séance et remercie le public de sa présence.

1. Approbation des procès-verbaux des 9 novembre 2010, 7 décembre 2010 et 11 janvier 2011

1.1 Procès-verbal du 9 novembre 2010

M. RYCHNER note que ce PV a fait beaucoup parler de lui et que ça continue. Il souhaite que dans le cas de multiples versions, les modifications soient mises en évidence. D'autre part, il ne comprend pas pourquoi un paragraphe qui concernait une intervention de M. GUEX a été supprimé en page 324. M. GUEX explique qu'il avait demandé sa suppression car ce paragraphe était redondant avec celui figurant en bas de page 323 « Sur demande de la présidente, M. GUEX... » .

Mme STALDER souhaite que l'on modifie son intervention de la page 327 dans le paragraphe « esplanade de la gare de Genthod-Bellevue ». Mme BOADA signale que cette intervention a été modifiée dans le PV du 7 décembre 2010 en page 331.

Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour et 4 abstentions.

1.2 Procès-verbal du 7 décembre 2010 :

Mme BOADA souhaite modifier son intervention en page 333, §4 « La présidente conclut en proposant que la **Mairie écrive** une lettre à M. FAUCHIER-MAGNAN... ».

M. GUEX souhaite les modifications suivantes :

- Page 334, dernier paragraphe : modification du titre « **Réaction de G. MOTTIER à l'intervention** du GIG quant au Budget 2011 ».
- Page 338, dernier paragraphe: « Réagissant à cette proposition, Mme le Maire **exprime** son sentiment... »
- Page 347, titre de l'avant-dernier paragraphe : « Centre voirie- **Service du feu** »

M. HONEGGER signale une erreur de prénom dans le même paragraphe p. 347. Il s'agit bien sûr de Mark Müller et non pas de Franck Müller.

M. RYCHNER souhaite supprimer en page 346, premier paragraphe, la fin de la phrase «une affirmation avec laquelle Mme le Maire concourt », car elle est erronée.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.

1.3 Procès-verbal du 11 janvier 2011 :

M. GUEX indique les erreurs suivantes :

- Page 352, §6 « Une projection avait été établie en **2010** » et non en 2006.
- Page 352, §6 « Genthod avait un indice de **260** » et non de 220.

Page 353 Mme UDRY indique que son intervention a été attribuée à Mme CADEI : « Mme **UDRY** s'interroge sur ce qui se passerait si le DIM n'acceptait pas le budget ».

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau communique les informations suivantes :

- **Courrier du Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche (GIBC) (Annexe I)**
Lecture de la lettre par Mme la Présidente.

- **Versement des jetons de présence**

La Tribune de Genève a envoyé une carte de remerciements pour le versement des jetons de présence du Conseil du mois de décembre à la Thune du cœur.

- **Résolution pour la mise en valeur des produits agricoles de proximité (Annexe II)**

Lecture de la lettre d'Agri Genève du 17.01.2011 concernant une résolution pour la mise en valeur des produits agricoles de proximité.

M. SCHMULOWITZ souligne que cette résolution ne s'applique pas à tous les concitoyens mais aux mairies et que son texte est intéressant.

M. HONEGGER estime que cette lettre devrait être traitée dans le cadre de l'Agenda 21 et donc renvoyée en commission de l'environnement.

Mme UDRY considère que le texte de la résolution n'est pas contraignant et qu'elle ne pense pas nécessaire de la renvoyer en commission.

M. GUEx approuve le principe de « consommer local » et soutient pleinement des organismes comme l'OPAGE (Office de promotion des produits agricoles de Genève). Toutefois il soulève qu'il faut rester critique face au côté publicitaire de la lettre. Pour lui « local » signifie également les communes avoisinantes vaudoises.

M. RYCHNER pense qu'il est prématuré de faire voter cette résolution par le Conseil, car hormis de bonnes intentions, rien de concret n'en sortira et le sujet sera clos. Il est d'avis de d'approfondir la réflexion sur ce sujet.

M. FEYER approuve les propos de M. RYCHNER et propose de renvoyer le sujet en commission.

M. MAZENOD souligne que cette résolution n'étant pas à l'ordre du jour il est impossible de voter ce soir.

M. HONEGGER mentionne également le côté publicitaire de la lettre et rejoint M. GUEx sur le fait que les tomates hors-sol de Genève ne sont pas le meilleur de cette agriculture. Il s'interroge sur la pertinence d'importer du fourrage du Brésil.

Mme SEMON estime qu'il ne faut pas voir que le côté marketing et même sans vote il est possible de concrétiser des actions simples telles que la suppression du jus d'orange dans les réceptions en le remplaçant par du jus de pomme local.

Mme STALDER ajoute que l'agriculture est malmenée et qu'une prise de conscience afin d'aider les agriculteurs est importante. Prise de conscience également pour préserver l'environnement dans lequel on évolue.

M. SCHMULOWITZ est content que cette lettre ait suscité le débat, et les propos de ce soir sont les plus intéressants qu'il ait entendus depuis 12 ans concernant l'agriculture.

Mme UDRY demande s'il n'est pas possible d'en discuter lors d'un prochain Conseil, puis de renvoyer cette résolution en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette résolution en commission de l'environnement par 11 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

- **Projet de construction de M. et Mme Kaufmann (Annexe III)**

Lecture de la lettre de M. et Mme Kaufmann concernant un projet de construction.
M. BUCHETTI demande des précisions sur ce litige.

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un projet de construction sur une parcelle se situant en dessus de celle de M. et Mme Perritaz. Le garage sous-terrain prévu aurait une sortie sur le chemin de la Mairie, ce à quoi la Mairie s'oppose. Mme le Maire propose de venir montrer les plans et de discuter de ce problème en commission de l'aménagement du territoire.

Le Conseil municipal approuve cette proposition par 13 voix pour et 2 abstentions.

- **Réponse au courrier de M. FAUCHIER-MAGNAN**

Mme CADEI a eu un contact avec M. FAUCHIER-MAGNAN qui s'étonnait de ne pas avoir reçu de réponse à son courrier.

Il s'agit d'un malentendu entre le Bureau et la Mairie, chacun pensant que c'était à l'autre d'écrire cette lettre.

Mme le Maire écrira donc à M. FAUCHIER-MAGNAN.

- **Repas de fin de législature**

Mme la présidente annonce que ce repas aura lieu le vendredi 13 mai. Les conjoints sont invités.

3. **Communications de la Mairie**

Aucune communication.

4. **Désignation de deux conseillers municipaux à la commission consultative du Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche – GIBC**

Lors de la présentation définitive de la crèche le 17.11.2010, une participation plus accrue des conseillers municipaux à ce projet a été demandée. Dans sa lettre du 15 décembre 2010, M. Fabbi demande au Conseil municipal de Genthod de désigner deux conseillers pour la commission susmentionnée.

MM. HONEGGER et GUEX sont désignés avec acclamation.

Mme UDRY informe que le gabarit de la crèche a été posé. Mme STALDER ajoute que le bâtiment paraît énorme.

5. **Propositions du Maire**

Pas de proposition.

6. **Propositions individuelles et questions**

- **Avancement du projet de construction du centre voirie-service du feu**

M. BUCHETTI souhaite obtenir des informations quant à la construction du centre voirie-pompiers en haut du chemin des Chênes. Mme le Maire explique que la réponse est difficile. En effet, un remaniement de la protection civile au niveau cantonal est en cours. Il y a une possibilité de construire une caserne à côté du SSA, ce qui permettrait de rassembler le SIS et le SSA. Des groupes d'études sont mis sur pied pour la sécurité civile au niveau du Canton. Elle suppose que des fusions de services du feu seront demandées. Mme le Maire ajoute qu'il faudra probablement attendre jusqu'en juin pour obtenir une réponse.

M. FEYER demande que la Mairie écrive une nouvelle lettre au Conseil d'Etat, car il pense qu'il devient urgent pour la voirie de disposer de plus de place.

M. SCHMULOWITZ ne pense pas qu'une nouvelle lettre serait utile. En effet, la Mairie a déjà écrit. L'Exécutif a même reçu la conseillère d'Etat M. KÜNZLER. Il déplore le comportement du Conseil d'Etat qui ne donne pas de réponse.

M. STALDER trouve ce comportement vraiment regrettable.

M. MAZENOD ajoute que soit Genthod accueillera la compagnie d'un village voisin, soit ça sera au service du feu de Genthod de se déplacer.

- **Projet de centre communal**

M. HONEGGER parle du projet du bâtiment communal, pour lequel, contrairement au projet mentionné ci-dessus, les choses avancent vite. En effet, un rendez-vous a été convenu le 10 février à 15h sur place avec Mme la Juge et sa greffière, ainsi qu'un avocat. Une personne de la Mairie sera également présente.

- **Constituante**

Suite au courriel de Mme BOADA retransmettant le planning des soirées-rencontres dans les communes et la lettre de la Présidence informant les présidents de Conseils municipaux qu'un questionnaire ainsi que l'avant-projet de nouvelle Constitution leur sera envoyé à partir du 5 février, journée « itinérante » de lancement de la consultation dans le canton, Mme UDRY demande à s'organiser, car le délai de réponse est fixé au 25 mars 2011.

Mme MEAN NORMANN rappelle qu'une demande avait été faite l'automne dernier à l'habitant de Genthod faisant partie de l'Assemblée constituante afin qu'il vienne présenter ce qu'est la Constituante.

Mme UDRY se demande s'il ne serait pas judicieux de créer un groupe de travail vu la quantité de documents à lire.

Mme le Maire indique qu'une information sur la Constituante sera donnée à Versoix le 3 mars 2010 à la Maison du Charron, rue des Moulins 5, de 19h30 à 22h. Elle recommande à chacun de s'y rendre.

Mme la Présidente se demande s'il faut déjà fixer une séance après le 3 mars. Dès qu'elle recevra les documents en fin de semaine elle communiquera les informations nécessaires.

M. RYCHNER demande d'agender une séance.

M. GUEx propose de prévoir une réunion à 18h30 avant le prochain Conseil municipal du 1^{er} mars.

- **Plan financier**

M. GUEx remercie M. MOTTIER d'avoir transmis le plan financier qui a permis une meilleure compréhension de ce qui avait été dit lors du dernier Conseil extraordinaire.

- **Architecte**

Concernant le PV du 7.12.2010, page 348 : M. GUEx apporte un démenti à l'affirmation de Mme le Maire qui disait que ledit architecte ne travaillait pas sur les marchés publics. Cet architecte fait partie de la commission SIA. Mme le Maire dit avoir reçu une lettre indiquant le contraire. Ils en arrivent à la conclusion qu'ils ne devaient pas parler de la même personne.

- **Subvention cantonale pour l'achat d'un vélo électrique**

Mme STALDER a lu dans le journal Versoix Région que l'Etat de Genève subventionnait l'achat de vélo électrique à hauteur de Fr. 250.00. Elle se pose la question si les habitants de la commune de Genthod peuvent aussi en bénéficier.

M. FEYER confirme que pour l'achat d'un vélo électrique la subvention communale s'additionne à la subvention cantonale et que cette information figure sur le site de la commune.

Mme MEAN NORMANN fait remarquer que des personnes s'étaient renseignées en fin d'année auprès du secrétariat et qu'elles n'avaient pas reçu cette information.

Mme STALDER propose d'en faire mention dans la prochaine édition du Journal de Genthod.

- **Mise à disposition d'une salle pour les jeunes de 12 à 16 ans**

Mme UDRY revient sur sa demande d'une mise à disposition, pour les jeunes de 12 à 16 ans, d'une salle de jeux équipée en informatique combinée à une salle d'étude (procès-verbal du 7 décembre 2010, page 347). Elle propose de renvoyer cette demande en commission. Elle s'interroge s'il faut la renvoyer en commission culture, sports et loisirs, en commission scolaire et bibliothèque, ou en commission affaires sociales et naturalisations.

M. SCHMULOWITZ estime que ces 3 commissions seraient concernées.

M. GUEX propose de créer un groupe de travail avec 2 représentants de chacune de ces trois commissions (les présidents et vice-présidents).

Mme la Présidente propose que Mme UDRY fasse partie de ce groupe de travail.

M. HONEGGER s'interroge sur ce que fera ce groupe de travail et si c'est en lien avec l'horaire continu. Dans ce cas, pourquoi n'est-ce pas à l'école d'étudier cette problématique.

M. GUEX répond qu'il s'agit des jeunes de 12 à 16 ans et donc hors de l'école primaire.

M. MAZENOD s'interroge sur la date de l'introduction de l'horaire continu. Mme UDRY n'a pas de réponse.

M. RYCHNER se demande si les conseillers municipaux sont sous-occupés, car il trouve prématuré de passer des heures sur un problème dont ils n'ont pas encore toutes les données.

Mme UDRY demande à ce qu'on réfléchisse à temps sur ce problème, faute de quoi des jeunes seront à la rue.

M. STALDER propose une première réflexion pouvant découler sur l'établissement d'un cahier des charges si nécessaire.

M. ALTWEGG rappelle que le local de la Vigne Blanche est une salle prévue pour les ados et qu'il faut bien réfléchir avant de faire quelque chose de redondant.

M. MAZENOD trouve important de s'occuper des jeunes. Il faudrait optimiser les horaires d'ouverture du local de la Vigne Blanche.

M. BUCHETTI espère que les jeunes occuperont cette salle. En effet, souvent les plus fragilisés ne fréquentent pas ces endroits.

Finalement, Mme la Présidente proposera une date de rencontre aux présidents des trois commissions afin d'avoir une première réflexion sur le sujet.

- **Envoi des convocations et des procès-verbaux des commissions**

Mme STALDER aimerait clarifier les manières de faire dans l'envoi des communications des commissions.

Selon elle, les convocations ainsi que les procès-verbaux devraient être envoyés à tous les membres. La situation n'est pas claire pour le secrétariat.

Mme le Maire répond que c'est au président de la commission de décider de la liste des destinataires. Elle propose que les présidents des différentes commissions se rencontrent afin d'harmoniser la manière de faire.

Mme la Présidente souhaiterait une décision le soir même.

M. HONEGGER se demande si la CMNET n'est pas la réponse, car il prévoyait un accès aux procès-verbaux de chaque commission.

M. ALTWEGG ne trouve pas normal qu'un président puisse décider de ne pas envoyer des informations à certaines personnes.

M. GUEX juge normal que le président ait cette possibilité. Car pour lui un PV de décision est avant tout un outil de travail et il estime qu'il serait contreproductif de l'envoyer à tout le monde. Du fait que les personnes le recevant n'ont pas connaissance de tous les éléments, cela provoquerait beaucoup de questions.

M. RYCHNER souligne que les communications se font maintenant par mail. Libre à chacun de lire ou ne pas lire les informations, et surtout aucun besoin d'imprimer si ce n'est pas nécessaire.

M. MAZENOD trouve que pour un souci de transparence il est important d'envoyer tout à tout le monde.

Mme la Présidente suggère de voter une proposition d'envoyer les convocations ainsi que les procès-verbaux de toutes les commissions à tous les conseillers municipaux. La proposition est acceptée par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

M. GUEX demande à ce qu'on lui communique la liste de diffusion, car il refuse de la saisir manuellement.

- **Procès-verbaux des commissions**

M. MAZENOD propose de changer la manière de faire dans les commissions. Le procès-verbal signé devrait être celui qui fait foi. Le lendemain, le secrétariat diffuse le procès-verbal en PDF par courriel à tous les conseillers afin de ne pas prolonger les séances.

M. GUEX avait proposé cette marche à suivre au secrétariat mais celui-ci n'est pas entré en matière.

Mme le Maire rétorque que le secrétariat effectue ce qu'on lui demande et que les directives étaient floues. Dans ce cas-là, le travail du secrétariat ne peut être remis en cause.

La séance publique est levée à 21h55.

7. Huis clos (naturalisation)

Le Secrétaire
Pierre-Antoine BUCHETTI

La Présidente
Anne BOADA